

Établit sur toute la longueur des *bas-côtés* de la nef; on en ajouta même, en sous-œuvre, aux églises anciennes qui n'en avaient qu'autour du sanctuaire.

Les *bas-côtés* des églises romanes ont ordinairement leurs voûtes disposées de manière à soutenir la poussée de la voûte de la nef centrale; leurs murs sont consolidés extérieurement par des contre-forts carrés. Les architectes de la période ogivale conservèrent l'usage de ces contre-forts, et ils les firent servir à porter des arcs-boutants qui, sautant par-dessus les collatéraux, allaient buter contre le grand comble.

Les proportions assignées aux *bas-côtés* dans les églises du moyen âge ont beaucoup varié: le plus souvent, ils ont ensemble une largeur à peu près égale à celle de la grande nef; c'est ainsi que, dans la cathédrale de Bayeux et dans celle de Noyon, la largeur de chacun des collatéraux est de 5 m., tandis que celle de la nef centrale est de 10 m.; dans la cathédrale de Metz, les *bas-côtés* mesurent ensemble 14 m. 60 de large, et la grande nef en a 16. Quelquefois les collatéraux sont relativement très-étroits: ainsi, dans l'église Saint-Ouen, à Rouen, ils n'ont guère plus de 3 m. de large chacun, tandis que la grande nef mesure 11 m. 50. Quelques églises ont quatre collatéraux: telles sont les cathédrales de Paris, de Bourges, d'Orléans.

La cathédrale de Rouen offre deux collatéraux le long de la nef et quatre autour du chœur; les *bas-côtés* de la nef se prolongent dans les croisillons du transept, disposition d'un bon effet, et qui contribue à donner une plus grande régularité au plan géométral.

Les églises bâties par les architectes de la Renaissance, et celles qui ont été construites depuis dans le style néo-grec, sont généralement pourvues de *bas-côtés* formant galerie entre la nef centrale et les chapelles latérales; le sol de ces *bas-côtés* est parfois plus élevé que celui de la grande nef, comme on en voit un exemple au Panthéon, à Paris.

**BASCUL** s. m. (ba-cu — de *bas* et *cul*). Longue courroie qui, dans le harnais du cheval immonit, est fixée par ses deux bouts à la sellette et embrasse l'avaloir. Elle sert, dans les descentes, à soutenir la croupe de l'animal et à augmenter son appui. Hors de là, elle n'est d'aucune utilité; aussi la supprime-t-on généralement dans les pays de plaine.

**BASCULAIRE** adj. (ba-sku-lè-re — rad. *basculer*). Qui appartient, qui est propre à la bascule: *Mouvement BASCULAIRE*.

**BASCULE** s. f. (ba-sku-le — rad. *bas* et *cul*, parce que, dans ce jeu, cette partie du corps est très-exposée à frapper par terre). Poutre ou planche supportée en son milieu par un point d'appui élevé, de façon que deux personnes placées aux extrémités peuvent monter et descendre alternativement en mettant l'appareil en mouvement. || Levier appuyé sur un point fixe par son milieu ou par un point plus ou moins rapproché de l'une de ses extrémités, et dont les deux bras peuvent être alternativement élevés et abaissés.

— *Faire la bascule*, Faire un mouvement semblable à celui d'une bascule: *Prenez garde; cette planche va FAIRE LA BASCULE*. || *Mouvement ou Jeu de bascule*, Mouvement produit par une bascule, ou semblable à celui d'une bascule: *Le poids monte et descend par un MOUVEMENT DE BASCULE*.

— *Fig. Jeu de bascule* ou simplement *Bascule*, Alternatives en sens contraire: *La politique n'est souvent qu'un JEU DE BASCULE*. *La critique littéraire a inventé de nos jours je ne sais quel système de balance et de BASCULE, qui consiste à rétrograder après s'être avancé, à défaire après avoir fait*. (Ste-Beuve.)

Vrai jeu de la bascule, un côté penche en bas En faisant monter l'autre, et je ne comprends pas Qu'un grand qui voit régner telle vicissitude, Puisse de la hauteur conserver l'habitude.

DESTROUCHES.

« Coup de bascule, Changement soudain de positions relatives: *Il serait à craindre que la sculpture, par un nouveau coup de BASCULE, ne se prit à suivre les pas de la peinture actuelle; et alors Dieu sait quelles statues nous aurions!* (Vitet.)

— *Polit.* Vote par assis et levé, dans une assemblée délibérante. || *Système de bascule*, Système politique qui consiste à abaisser les partis devenus redoutables, en s'appuyant sur les partis qu'on avait d'abord affaiblis volontairement.

— *Mécan.* Appareil destiné à transformer en mouvement alternatif un mouvement circulaire: *Une BASCULE est, à proprement parler, tout procédé qui change en va-et-vient un mouvement circulaire*. (Francœur.) || Machine à peser de lourds fardeaux et dont la partie essentielle est un levier à bascule. || Pièce de fer qui manœuvre à la fois deux verrous. || Plaque métallique qui ferme l'ouverture par laquelle les marchands introduisent la monnaie dans leur comptoir, et que l'on peut ouvrir à volonté par une simple pression de la main. || Appareil à l'aide duquel on peut, à volonté, fermer un tuyau de cheminée au moyen d'une plaque de tôle placée un peu au-dessous de l'ouverture supérieure. || Appareil qui sert à arrêter le frein d'un moulin à vent. || Appareil avec lequel on vide l'eau

qui remplit la place des blocs d'ardoise, après qu'on les a extraits. || Trappe de certains pièges, qui se baisse sous l'animal et se relève par l'effet d'un ressort ou d'un contre-poids. || Levier qui, dans une horloge, est mu par la roue à cheville de la sonnerie, et met en mouvement le fil de fer qui soulève le marteau. || Nom donné aux grosses poutres qui portent les chaînes avec lesquelles on soulève un pont-levis. || *Bascules du positif ou du petit orgue*, Réglettes en bois de chêne, qui établissent la communication entre le clavier du positif et le sommier. || *Couteau à bascule*, Couteau dont le manche très-lourd relève toujours la lame et l'empêche de salir la nappe. || *Pièces assemblées en bascule*, Pièces de charpenterie dont l'une est mortaisée dans l'autre par son extrémité.

— *Constr.* Egot de comble dont la saillie est double des saillies ordinaires.

— *Pêche.* Bateau vivier pour le transport des poissons vivants, sur les rivières.

— *Encycl. Mécan.* La *bascule* ou *balance de Quintenz*, du nom de son inventeur, est une machine destinée à peser des marchandises, des bagages, des animaux vivants, tels que veaux, bœufs, porcs, etc., et même des diligences, des voitures de bois ou de charbon, etc. Sa construction repose sur les mêmes principes que celle de la *romaine*. C'est toujours un levier à bras inégaux, destiné à produire l'équilibre entre des poids très-différents. Elle se compose d'un large plateau ou tablier destiné à recevoir le corps à peser, et d'un autre plateau sur lequel on place les poids qui doivent faire équilibre. Tout le système du tablier est disposé de manière à transmettre le poids dont on le charge en un point du levier très-rapproché du point d'appui, tandis que, de l'autre côté, le plateau vient s'attacher à une distance dix fois ou cent fois plus grande, suivant la réduction de poids que l'on veut obtenir. Les *bascules* les plus usitées sont au dixième, c'est-à-dire que 10 kilo. placés sur le tablier sont équilibrés par 1 kilo. mis sur le plateau du pesage. Les *bascules* servant à évaluer les fortes charges, comme les chariots et les diligences, sont ordinairement au centième.

Nous ne donnerons pas ici la théorie scientifique de la *bascule*; nous renvoyons, pour cet objet, à notre article *BALANCE*. Nous dirons seulement quelques mots des *bascules* dont se servent les marchands de bois pour peser le chargement des voitures, et de celles que les gros fermiers font quelquefois établir dans leur cour, pour peser non-seulement des chargements de voitures, mais encore le bœuf, le veau, le porc, le mouton qu'ils vont vendre à la foire, et quelquefois même un petit troupeau de moutons. La plupart des cultivateurs se privent de cet instrument, qui leur serait si utile, parce qu'ils sont persuadés qu'il en coûte fort cher pour l'établir; beaucoup d'entre eux s'empresseraient probablement de faire construire une *bascule*, s'ils savaient que cette construction peut se faire au moyen d'une dépense de 240 à 500 fr. Un plancher solide d'une longueur de 2 m. ou 2 m. 50, entouré d'une galerie dont le devant et le derrière peuvent s'abaisser et se relever; quatre chaînes reliant ce plancher à un fléau de balance suspendu à la charpente d'un hangar, et dont le bras le plus long supporte un bassin où l'on met les poids; voilà tout ce qu'exige l'établissement d'une *bascule* réduite à sa plus simple expression. Si l'un des bras du fléau est dix fois plus long que l'autre, chaque kilo. placé dans le bassin représentera un poids de 10 kilo.

— *Admin.* Antérieurement à 1850, il y avait sur nos routes, à des points déterminés par l'administration, de nombreuses *bascules*, nommées aussi *ponts à bascule*, et destinées à vérifier le poids des voitures publiques, qui alors étaient assujetties à n'avoir qu'un chargement déterminé, en raison de leur construction et du nombre de chevaux employés à leur traction. La loi du 30 mai 1850 a amené la suppression de ces *bascules*, en posant en principe (art. 1<sup>er</sup>) qu'à partir de cette époque, toute voiture pourrait circuler sur les routes publiques sans aucune condition de réglementation de poids.

— *Jeux.* Dans l'exercice du jeu de *bascule*, deux personnes se placent, assises ou à cheval, chacune à l'extrémité d'une poutre légère ou d'une forte planche, posée en équilibre sur une pierre peu élevée ou sur tout autre support disposé de la même manière; puis l'une des personnes, appuyant ses pieds contre le sol, projette son corps en avant, tandis que l'autre se renverse en arrière; le bras du levier qui porte l'une est raccourci, celui qui porte l'autre est allongé par le mouvement même de son corps; l'équilibre est rompu, l'une monte et l'autre descend jusqu'à ce que ses pieds touchent à son tour la terre. Sous cette forme, la *bascule* est un jeu de jardin exclusivement destiné aux enfants. Celle que l'on emploie dans les lieux publics est beaucoup plus compliquée. Elle se compose d'un pied ou pivot formé d'une charpente plus ou moins élégante, et dont la partie supérieure présente une espèce de grande fourchette dans les branches de laquelle est fixée, au moyen d'une longue cheville de fer, la solive destinée à recevoir les joueurs. Les deux bouts de cette solive sont ordinairement munis de coussins et même de dossiers et de hautes poignées.

pour prévenir les chutes. On fait aussi des *bascules doubles*, c'est-à-dire ayant deux solives qui se croisent. D'autres sont encore plus compliquées; car, outre qu'elles sont doubles, leur pivot est construit de façon à pouvoir tourner sur lui-même, d'où résulte pour les joueurs un mouvement continu de rotation, qui a lieu en même temps que le mouvement ordinaire d'ascension et de descente alternatives. La *bascule* est aussi désignée sous le nom de *balançoire russe* et sous celui de *brandillore*.

— *Polit.* L'expression *système de bascule* est employée pour exprimer les efforts faits par les gouvernements et les partis dominants pour neutraliser le plus possible leurs adversaires, soit en les divisant, soit en les opposant les uns aux autres, soit même en faisant avec eux des alliances momentanées. Dans les pays où le pouvoir est obligé de compter avec les partis, de prendre en considération leurs intérêts, leurs passions, leurs aspirations, le *système de bascule* existe toujours plus ou moins. En France, il a été mis en pratique pour la première fois, d'une manière toute particulière, sous les trois derniers Valois, par Catherine de Médicis, leur mère. C'est même à propos du mode de gouvernement de cette princesse, que l'expression *système de bascule* a été créée et est entrée dans la langue. Il est vrai de dire que la politique adoptée et suivie par Catherine de Médicis pendant la minorité de François II et de Charles IX, fut tout autant le résultat des circonstances spéciales dans lesquelles se trouvait alors la France, que celui des tendances naturelles de son caractère et des aptitudes de son intelligence. Le système gouvernemental, tendant à concentrer toute la puissance politique dans le roi, existait alors beaucoup plus dans les lois que dans les faits. Les intérêts politiques de toute nature que ce système tendait à faire disparaître ou tout au moins à amoindrir, n'étaient pas encore tout à fait démunis de moyens de résistance et de défense. Bien qu'il y eût une armée permanente, les grands seigneurs avaient encore en fait le pouvoir de lever des troupes et de se créer, grâce à ces troupes et à leurs châteaux forts, des moyens de domination dans leur voisinage. Toutes les villes importantes de l'intérieur étaient fortifiées. Ces villes, peu confiantes dans la sécurité que leur offraient les édits du roi, aimaient mieux compter sur leurs murailles et sur les mousquets de leurs propres milices. Après François I<sup>er</sup> et Henri II, le nouveau système gouvernemental, privé des intelligences fortes qui l'avaient conçu et des bras vigoureux qui en avaient essayé la réalisation pratique, courait grand risque de tomber en ruine. Tous les intérêts politiques que le pouvoir royal n'avait pu soumettre ou s'associer complètement se replièrent sur eux-mêmes. Les questions religieuses étant venues se mêler aux causes de division déjà nombreuses qui existaient entre tous ces intérêts, et les armer les uns contre les autres, la royauté, représentée par des enfants et impuissante à faire prédominer sa volonté, se trouva exposée à de grands dangers. Adopter franchement les principes religieux et politiques de l'un des grands partis entre lesquels se partageait la France, c'était à la fois provoquer la guerre civile et la guerre étrangère. Le sentiment qui fait considérer avec horreur toute alliance avec l'étranger pour faire prédominer un système politique à l'intérieur n'était pas encore né, et les partis n'avaient alors aucune répugnance à appeler les autres nations à leur secours, quand ils se trouvaient trop faibles. Au milieu de ces complications, la situation particulière de Catherine de Médicis était encore un danger de plus. Tant qu'avait vécu son royal époux, elle avait été tenue systématiquement en dehors de toute participation aux affaires publiques. Une alliance trop intime et trop déclarée avec un des grands partis de l'Etat réveillait immédiatement chez les autres la jalousie instinctive qu'inspire toujours aux nationaux l'immixtion d'une main étrangère dans leurs affaires. Pour peu que Catherine de Médicis eût eu le malheur de froisser trop tôt tous les partis, une coalition momentanée entre eux, pour s'en débarrasser et la renvoyer à Florence, n'était pas impossible, et cette dernière éventualité était celle qui inspirait le plus de crainte à la veuve de Henri II. Déterminée à rester en France à tout prix, elle régla sa conduite en conséquence. « La vengeance et la haine, dit M. de Sismondi, avaient peu de part à ses actions; le sentiment moral en avait moins encore; elle prévoyait, calculait, cherchait à maintenir l'équilibre entre des factions qu'elle voyait prêtes à en venir aux prises; du reste, elle n'avait pas plus de répugnance à s'attacher aux Montmorency qu'aux Guises ou aux Bourbons. Cette princesse, qui devait faire la Saint-Barthélemy, était, au commencement de sa participation au pouvoir, si désireuse de se concilier le parti protestant, qu'elle ne prit dans sa maison que des femmes protestantes. » En même temps, il est vrai, elle se liait avec le plus cruel ennemi du protestantisme, le roi Philippe II; choisissant, pour conclure cette alliance, le moment où Philippe II venait d'autoriser le grand inquisiteur d'Espagne à faire arrêter l'archevêque de Tolède, primat du royaume, sur l'accusation d'avoir toléré des hérétiques dans sa province et d'avoir laissé introduire dans son catéchisme des phrases sentant la réforme. Il était alors,

il est vrai, difficile de dominer des partis si divers, à moins de s'interposer entre eux et de les diviser. « Tous les Français, dit encore M. de Sismondi, se montraient serviteurs ou des Bourbons, ou des Guises, ou des Montmorency. Etranger au milieu d'eux, et n'ayant eu aucun crédit sous le règne de son mari, Catherine de Médicis, qui n'avait point de parti qui lui fût propre, pouvait craindre d'être tout à fait sacrifiée, à moins de trouver le moyen de balancer tous ces ambitieux les uns par les autres. » Aussi, dès qu'un parti semblait sur le point d'être écrasé, s'empressait-elle de lui faire des avances. Un des plus remarquables exemples de sa duplicité en ce genre est celui de sa fameuse entrevue avec La Planchette, un des chefs du parti protestant. Dans cette entrevue, La Planchette remit à la reine, sur sa demande, un mémoire sur les griefs des protestants contre les Guises, et lui parla en même temps, avec la plus grande liberté, de la colère que l'élevation de cette maison causait à toute la noblesse française. Pendant toute cette entrevue, le cardinal de Lorraine était caché dans le cabinet, afin d'être témoin auriculaire de tous les détails de la conférence.

Grâce à ses manœuvres pour tenir en échec les partis les uns par les autres, Catherine de Médicis, sans avoir aucun parti, aucun pouvoir, aucun droit reconnu, avait réussi, dès l'avènement de son second fils, Charles IX, à se mettre à la tête du gouvernement, avec le consentement de tous les partis. Sismondi met encore en lumière, à ce sujet, une des preuves de cette préoccupation constante à maintenir avant tout l'équilibre. « Sous son inspiration, dit-il, le conseil d'Etat prit un arrêté dans lequel, évitant soigneusement les titres de régent et de lieutenant général du royaume, la direction des affaires fut partagée entre les deux personnalités qui alors remplissaient réellement ces fonctions; tous les gouverneurs de provinces et capitaines de places qui se trouvaient à la cour devaient s'adresser, pour les affaires de leur charge, au roi de Navarre, qui en ferait son rapport à la reine mère; toutes les lettres des provinces, au contraire, devaient être adressées à la reine, qui les communiquerait au roi de Navarre. Néanmoins, le connétable de Montmorency demeurait chef de l'armée, le duc de Guise grand maître et gardien du palais, le cardinal de Lorraine directeur des finances, et l'amiral, les maréchaux, les grands officiers et les gouverneurs de province étaient tous confirmés dans leurs emplois. »

En religion comme en politique, Catherine était toujours prête à recourir au *système de bascule*. Un moment, sous l'influence de son entourage, qui était presque entièrement composé de dames protestantes, elle crut au triomphe prochain du parti réformé. Cette éventualité lui plut comme pouvant lui permettre de payer les dettes de l'Etat avec les biens du clergé; aussi, tant qu'elle fut dans ces idées, sa correspondance avec le pape préparait les voies à une rupture avec la cour de Rome, pour le moment où il pourrait lui convenir de la déclarer. Cette tendance constante à vouloir tout tenir en équilibre, Catherine de Médicis la manifestait même dans les questions spéculatives. Lors du fameux colloque de Poissy, la confession de foi relative à la sainte Cène, qui, par son ambiguïté, semblait répondre aux susceptibilités religieuses des deux partis, et qui fut, à la première lecture, adoptée par l'assemblée générale du clergé catholique, comme répondant pleinement à sa pensée, était l'œuvre de cinq théologiens catholiques et de cinq théologiens protestants, désignés et choisis les uns et les autres par Catherine de Médicis. La Sorbonne n'ayant pas voulu accepter cette confession de foi et l'ayant de plus déclarée hérétique, Catherine renonça dès cette époque à mettre les théologiens des deux religions en présence les uns des autres.

Les violences lui répugnaient; ce n'était qu'au dernier moment, et lorsqu'elle se croyait bien sûre du succès, qu'elle y avait recours. Ainsi, au moment où protestants et catholiques se livraient à des luttes sanglantes jusque dans les églises de la capitale, Catherine de Médicis, préoccupée uniquement du maintien de la paix, résistait aux passions populaires qui l'accusaient d'être plus favorable aux protestants qu'aux catholiques, et ne tenait aucun compte des conseils des hommes d'Etat prétendus sages qui, dans l'exercice de deux cultes différents dans une même ville, ne voyaient qu'une abominable débauche, qu'un horrible scandale. De tout temps, en France, la patience a été loin d'être la vertu prédominante des partis forts; aussi ne faut-il pas s'étonner si, devant cette persistance à maintenir l'équilibre, les trois principaux chefs du parti catholique, le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, agitèrent sérieusement la question d'enfermer Catherine dans un sac et de la jeter à la rivière. Le parti catholique étant devenu le plus fort, Catherine écouta les conseils des ardents de ce parti, qui méditaient des projets d'extermination. Mais, fidèle à son *système de bascule*, quelques jours avant la Saint-Barthélemy, elle accueillait avec la plus grande cordialité les ambassadeurs des puissances protestantes et les comblait de présents. Au lendemain de cet exécrable crime, qui, à la honte de ses auteurs, ne fit que donner plus de force et de vigueur au parti protestant, Catherine réussit encore à se faire accepter